ÉCOBATYS

Module par métier

Paille+

• Enduits •

18 et 19 mars
2027

Formation Préparer un mur en paille comme support d'enduits chaux



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Appréhender le matériau botte de paille, en comprendre les caractéristiques et les limites.

Mettre en œuvre des bottes de paille et en faire un support pour les enduits.

Réaliser une couche d'accroche à la chaux.

Poser un corps d'enduit.

Mettre en place les jonctions avec les éléments connexes (réseaux, finitions, menuiseries).

FORMATEUR

Eric HANDRICH, formateur en écoconstruction, artisan paille et enduit, agréé par le RFCP (Réseau Français de la Construction Paille).

METHODE PÉDAGOGIQUE

La formation est essentiellement pratique en atelier.

Des apports théoriques complémentaires sont apportés en salle.

La formation est articulée autour des règles professionnelles de construction en paille CP 2012.

Les exposés s'appuient sur des cas concrets et des retours d'expériences.

CONDITIONS

Durée : 2 jours de formation, soit 14 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 *(accueil dès 8h30, démarrage à 9h00 précises)*

Lieu : Ecobatys, MAEN ROCH (Ille-et-Vilaine)

Tarif : 800 € (TVA non applicable), *-10 % pour les sociétaires d'Ecobatys.*

Tarif des 4 jours : 1300 € (avec module enduits chaux)

Prise en charge possible par votre OPCO et Pôle emploi (sous réserve d'accord).

Inscription : dès à présent, places limitées à 8

PUBLIC & PRÉREQUIS

Enduiseur.se.s, Plaquistes, Façadier.ère.s,
Maçon·ne·s réalisant des enduits

Pas de prérequis



ÉCOBATYS
le pôle de l'écoconstruction

par l'A 84, sortie 30
à 25 min de la rocade de Rennes
à 25 min d'Avranches



02 99 95 58 72
info@ecobatys.bzh
www.ecobatys.bzh

ORGANISME ADHÉRENT

Bulletin d'inscription

Formation *Paille+* Enduits CHAUX

Merci de compléter ce bulletin d'inscription et de le renvoyer avec le règlement à :

Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch

Pour toute demande de renseignement complémentaire, Ecobatys : 02 99 95 58 72

Structure :

Adresse : *Code postal* : *Ville* :

N°SIRET : Numéro de TVA Intracommunautaire :

Nom et adresse de votre OPCO : *Personne en charge du suivi de votre dossier* :

Stagiaire *:*

Nom : ***Prénom*** :

Fonction : ***Adresse email Pro*** :

Statut : Salarié·e ☐ Gérant·e non salarié·e ☐ Elu·e ☐ Fonctionnaire ☐ Autres : ☐

Numéro de téléphone :

Formation initiale : ***Dernier diplôme obtenu*** :

☐ RQTH ou besoin·s d'adaptation·s, quels sont vos besoins (pédagogiques et/ou matériels) ?

Si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes à cette formation, merci de remplir un bulletin par stagiaire.

Je souhaite :

m'inscrire à la formation **« Préparer un mur en paille comme support d'enduits terre »** qui se déroulera les 16 et 17 mars 2027	oui	non
m'inscrire à la formation **« Préparer un mur en paille comme support d'enduits chaux »** qui se déroulera les 18 et 19 mars 2027	oui	non

Lieux de formation : Ecobatys, Parc d'activités Saint Eustache - Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch,

Tarif 800 € la session, 1 300 € les 2 sessions, *-10 % pour les sociétaires d'Ecobatys.*

Réservation des 2 / 4 repas du midi qui seront facturés 15 € net de taxe le repas : oui / non ;
menu végétarien : oui / non

Vos besoins et attentes vis à vis de la formation* :

.....

Fait à, le

Signature du stagiaire et cachet de la structure :

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre d'Ecobatys (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1558 9351 1902 5894 0924 006 - BIC CMBRFR2BARK

A réception de votre inscription, nous prendrons contact avec vous afin d'établir le contrat de formation.

**** Réponse obligatoire***

ORGANISME ADHÉRENT

Conditions générales de vente :

Modalités d'inscriptions :

L'inscription à une formation sera validée dès réception de ce bulletin, dûment rempli, signé et accompagné du règlement correspondant.
Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, par mail et/ou courrier.
Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant à la réception du paiement.
Ecobatys s'engage à transmettre à l'entreprise :

- *L'ensemble des documents nécessaires pour établir en bonne et due forme la demande de prise en charge avant la réalisation de la formation.*
- *Un courriel de convocation sera envoyé au stagiaire 7 jours avant la date de formation.*
- *A l'issue de la formation, une facture acquittée, tous les documents nécessaires à la prise en charge de la formation et une attestation de présence.*

Si le stagiaire venait à ne pas se présenter le jour de la formation, et/ou à ne pas suivre dans l'intégralité une formation, le règlement reste acquis pour l'organisme formateur.
Le chèque ne sera pas encaissé avant la date de formation et rendu en cas d'annulation par Ecobatys.

Modalités de règlement :

La totalité du règlement devra être versée au plus tard le jour de la formation.
Le règlement ne sera pas encaissé avant la date de réalisation de la formation.
Une formation peut être annulée par Ecobatys jusqu'à 5 jours avant la date prévue. Dans ce cas, le chèque sera automatiquement renvoyé à l'adresse fournie en page 1 et/ou si certaines sommes ont éventuellement été perçues, le remboursement intégral sera effectué.
« Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 10% annuels ».
Si la prise en charge est effectuée par un organisme extérieur (OPCO ou autre) auquel l'entreprise est rattachée, Ecobatys doit en être informé et cet accord de prise en charge doit être parvenu avant le début de la formation.
L'entreprise s'engage à transmettre à l'organisme concerné tous les documents nécessaires pour la bonne prise en charge de la formation du stagiaire. Ecobatys ne pouvant être tenu responsable d'un quelconque délai non respecté par l'entreprise dans la transmission de ces éléments à fournir.
En cas de non-paiement ou de refus de prise ne charge de la formation pour une raison indépendante de la volonté d'Ecobatys, celui-ci se réserve le droit de facturer la totalité de la formation à l'entreprise qui s'engage à régler Ecobatys dès réception de ladite facture.

Propriété intellectuelle :

L'utilisation à titre personnel et ou professionnel des supports remis lors des sessions de formation est soumise aux articles de la loi du 11 Mars 1957. Toute reproduction et représentation constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient à l'entreprise de se conformer aux réglementations dans ce domaine.

Différends et juridiction :

Pour un différend ou pour toute contestation ne pouvant être réglé à l'amiable, les tribunaux de la juridiction dont dépend Ecobatys sont les seuls compétents pour régler l'éventuel litige.